

CONDITIONS GÉNÉRALES

HemoTPPMR

1. Champ d'application et validité

- 1.1. Ces conditions générales s'appliquent pour tous transports de patients et personnes à mobilité réduite (TPPMR) effectués par HEMOSTAZ®.
- 1.2. Toute disposition modifiante ou dérogeant aux présentes conditions générales est nulle et non-avenue à moins de figurer dans un document écrit et signé par HEMOSTAZ®

2. Demandes/commandes de transport

- 2.1. Les commandes sont passées par le mandataire. Le curateur, l'institution de santé, ou toute personne exécutant un rôle de gestion administrative (légal) pour la personne transportée.
- 2.2. Toute autre personne effectuant une commande de transport et ne disposant pas du cadre juridique nécessaire, engage sa propre responsabilité.
- 2.3. Si le mandataire reçoit de la part de HEMOSTAZ® des prévisions, celles-ci ne sont données qu'à titre indicatif, sans aucun engagement.
- 2.4. Les demandes/commandes peuvent avoir lieu par le formulaire via notre site internet ou par mail à tppmr@hemostaz.ch.
- 2.5. Le mandataire renseigne et informe HEMOSTAZ® de toutes les informations utiles et importantes, ou que HEMOSTAZ® pense être utiles à l'exécution de la demande.
- 2.6. Une commande/demande n'est valable uniquement si le bon de transport est validé par HEMOSTAZ®.
- 2.7. Le mandataire peut annuler le transport en tout temps.
Annulation du transport :
24h avant = CHF 0.00-
Jour Même = CHF 65.00
Annulation sur site = CHF 120.00
Pour les signataires de convention se référer à la grille tarifaire annuelle.

3. Personnels

- 3.1. Les intervenants sont des chauffeurs ayant obtenu le permis professionnel et formés au geste de 1^{er} secours IAS. Selon les directives en vigueur (IAS et Lamal art9).
- 3.2. En plus du point 3.1, les intervenants sont formés au Brevet TPPMR (transport professionnel de patients et personnes à mobilité réduite).
- 3.3. L'intégrité du personnel est au bénéfice d'une formation continue récurrente.

4. Conditions de paiement

- 4.1. Tout versement se fait exclusivement au moyen d'une facture.
- 4.2. La facture se paie à réception.

- 4.3. Frais supplémentaires en cas de retard de paiement :

+5%	Du montant de la facture par jours de retard.
+25.-	Par frais de rappel
+5%	Annuel du dernier montant et jusqu'à paiement.

- 4.4. Des frais supplémentaires peuvent être ajoutés en cas de sous-traitance auprès d'un organisme de recouvrement.
- 4.5. Les personnes transportées sont au bénéfice d'un tarif préférentiel uniquement si l'institution de santé ou la personne en cause a convenu d'un tarif préférentiel avec HEMOSTAZ® avant le transport.
- 4.6. HEMOSTAZ® décline toute responsabilité sur des retard liées à la circulation, pannes, accidents ou tout autre point non prévisible.

5. Assurances

HEMOSTAZ® est au bénéfice :

- 5.1. D'un ou plusieurs N° RCC.
- 5.2. D'une assurance RC.
- 5.3. D'une assurance accidents.
- 5.4. D'une protection juridique.
- 5.5. D'un conseil juridique.
- 5.6. D'un médecin conseil et d'un médecin répondant.

6. Responsabilités

- 6.1. La personne transportée ou son tuteur légal est responsable du paiement de la facture. Cela même si le transport a été commandé par une tierce personne comme un EMS.
- 6.2. Toute autre personne effectuant une commande de transport et ne disposant pas du cadre juridique nécessaire, engage sa propre responsabilité, en cas de non-paiement de la facture par la personne transportée, même en cas de décès.
- 6.3. HEMOSTAZ® ne peut être tenu responsable et décline toute responsabilité en cas de retard dû à la circulation, panne, accident du véhicule ou tout autre impétration indépendante de la volonté de HEMOSTAZ®.

7. Droit applicable, for

- 7.1 Le contrat est soumis au droit suisse.
- 7.2 Le for est au siège d'HEMOSTAZ® Suisse à 1052 Le Mont-sur-Lausanne
- 7.3 Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui naîtraient entre elles concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du transport.
- 7.4 À défaut de parvenir à une solution amiable, les parties font attribution de compétence aux tribunaux ordinaires de Lausanne.